

3 novembre 2010

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65^{ème} Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion du Rapport sur le Conseil des droits de l'homme**

Excellences,
Distingués délégués,

Notre débat d'aujourd'hui est consacré aux activités du Conseil des droits de l'homme durant son dernier cycle. Je suis heureux d'accueillir parmi nous le Président du Conseil des droits de l'homme, son Excellence l'Ambassadeur Sihasak Phuangketkeow, qui va nous présenter dans un instant le Rapport annuel du Conseil des droits de l'homme [A/65/53] et son additif [A/65/53/Add.1].

Les documents que nous avons devant nous aujourd'hui traitent d'un très grand nombre de questions relatives à un thème ou à une situation spécifique à un pays et témoignent ainsi de la diversité et de la richesse des activités et des discussions du Conseil. Le rapport contient également les décisions sur le Document final de l'Examen périodique universel pour plus de 60 pays.

Il est remarquable que la plupart de ces résolutions et décisions aient été adoptées par consensus. Je souhaite à cet égard remercier l'Ambassadeur Phuangketkeow ainsi que son prédécesseur, l'Ambassadeur Alex van Meeuwen, pour leur présidence du Conseil et leur rôle essentiel pour créer une atmosphère constructive et assurer le bon déroulement des travaux.

Avant d'ouvrir la discussion, je tiens à faire deux observations :

La première, c'est que le rapport substantiel que nous allons discuter aujourd'hui souligne l'importance des droits de l'homme en tant que troisième pilier de la mission des Nations Unies, à côté de la promotion de la paix et de la sécurité et du développement. Ces piliers sont inséparables et se renforcent mutuellement, et il est donc fondamental que des progrès soient réalisés dans tous ces domaines.

A cet égard, la création du Conseil des droits de l'homme, il y a maintenant cinq ans, a été instrumentale pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, pour tous, sans distinction aucune et de façon juste et équitable, ainsi que pour généraliser la prise en compte de la question des droits de l'homme dans le système des Nations Unies.

Tout en reconnaissant cette contribution essentielle, et c'est là ma seconde observation, il est important maintenant de procéder au réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil, en

ligne avec la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Ce réexamen doit se faire en gardant à l'esprit le mandat du Conseil qui est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, de sorte à améliorer encore le fonctionnement du Conseil et à y apporter les ajustements pratiques adéquats.

J'entends que ce processus soit mené à bien durant la 65ème session de l'Assemblée générale. Ceci nécessite une bonne collaboration entre Genève et New York et je suis heureux des engagements pris dans ce sens.

Excellences,
Distingués délégués,

Je souhaite que notre débat d'aujourd'hui apporte une contribution constructive pour la promotion des droits de l'homme et l'accomplissement du mandat du Conseil des droits de l'homme.